



## **Motions de collectivités Les associations solidaires d'Alsace Nature**

Les associations signataires ont pris connaissance des motions votées par trois Communautés de Communes demandant le retrait des subventions accordées aux associations de protection de la nature et en particulier à Alsace Nature, au motif que celles-ci empêcheraient les projets locaux au moyen de recours abusifs.

Les associations signataires :

- comprennent l'inquiétude de certains élus face à une crise écologique et économique qui remet en question les modèles et les recettes utilisés jusqu'ici.

Mais elles considèrent également

- que les associations jouent un rôle d'utilité publique dans la mise en évidence de dysfonctionnements dans la manière de traiter les écosystèmes,
- que les subventions accordées servent à faire un travail d'intérêt général tels que la sensibilisation du public, la participation à d'innombrables commissions de concertation mises en place par l'Etat et les collectivités et qu'à ce titre elles sont parfaitement justifiées,
- que le débat et la contestation font partie des droits inaliénables de tout système démocratique, de même que la possibilité de recours à un pouvoir judiciaire indépendant du pouvoir exécutif.

Elles dénoncent

- l'attitude régressive qui consiste à confondre le symptôme et la cause,
- l'incapacité chronique de certains élus à pratiquer le dialogue,
- le déni de démocratie que véhiculent ces motions et d'autres discours caricaturants (« Ayatollahs, « Khmers verts » ...).

Elles manifestent leur entière solidarité avec la fédération Alsace Nature et ses actions.

Elles appellent les responsables de collectivités territoriales à éviter les dérives anti démocratiques et à reconnaître publiquement le droit des associations et la légitimité des aides publiques qui leur sont allouées.

Date :

Nom de l'association signataire :